

SIGNALER UN HABITAT INDIGNE

Avant toute autre démarche, vous devez solliciter le bailleur. Vous devrez fournir la copie du courrier ou mail envoyé au bailleur, à l'appui de votre demande.

Retrouvez
ce formulaire sur
connect.saint-etienne.fr

QUALITÉ DU DEMANDEUR

Travailleur social Tuteur Voisin Parent Bailleur Occupant du logement Gestionnaire
Informations complémentaires.....

Nom Prénom

Email@.....

Téléphone

PERSONNE CONCERNÉE PAR LE RECUEIL DE L'INFORMATION

Cette demande : me concerne concerne un tiers

COORDONNÉES

Nom Prénom

Téléphone

ADRESSE DE L'HABITAT OU LA NUISANCE EST CONSTATÉE

Adresse

Code postal : 42000 Saint-Étienne 42100 Saint-Étienne 42230 Saint-Victor sur Loire
 42100 Rochetaillée

LE BAILLEUR EST-IL CONNU ? OUI NON

Nom du bailleur :

SIGNALEMENT DÉJÀ EFFECTUÉ

Avez-vous déjà effectué ce signalement auprès du Service Communal d'Hygiène et de Santé ou autre instance ? OUI NON Autre instance (préciser laquelle) :

PROBLÈMES RENCONTRÉS

Nature des nuisances

Odeurs Animaux Accumulation de déchets Insectes Rongeurs
 Moisissures, humidité Absence d'eau Absence de chauffage Problèmes électriques
 Chute de matériaux** Dégâts des eaux* Fissures** Autre

Description des nuisances :

*En cas de Dégâts des eaux, il vous faut déclarer le sinistre à l'assurance habitation. Si des risques structurels se présentent, votre signalement sera transféré au service compétent.

**Si vous constatez des chutes de matériaux ou des fissures, votre signalement sera transféré au service compétent.

PIÈCES À FOURNIR :

- Photo(s), descriptif autre
- Bail
- État des lieux
- Copie du courrier fait au bailleur

Mention d'information RGPD (Rubrique SANTÉ-ENVIRONNEMENT sur <https://connect-saint-etienne.fr>)

À Saint-Étienne, le

Signature

Ce document est à renvoyer à :

courriermairie@saint-etienne.fr

ou par voie postale à l'Hôtel de Ville – BP 503 – 42007 Saint-Etienne Cedex1

saint-etienne.fr